

DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 1990, LE CONCEPT DE CERTIFICATION FORESTIÈRE FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE TANT DE LA PART DES GROUPES DE PROTECTION DE LA NATURE QUE DES ENTREPRISES FORESTIÈRES. PLUSIEURS ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX RECONNAISSENT LA CERTIFICATION COMME UN MOYEN EFFICACE D'AMÉLIORER LES PRATIQUES FORESTIÈRES DANS LE CONTEXTE D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET INTÉGRÉ DES FORÊTS.



LA CERTIFICATION FORESTIÈRE AU QUÉBEC

Le Conseil est le porte-parole de l'industrie forestière du Québec. Le CIFQ compte plus de 160 membres réguliers, de sciage de résineux et feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et panneaux œuvrant au Québec, ainsi que 180 membres associés. Ces derniers génèrent 12,9 milliards de dollars en activité économique chaque année, près de 4 milliards en salaires et avantages sociaux, dont près de 1,5 milliard est retourné aux gouvernements sous forme de taxes et d'impôts payés par les entreprises et les travailleurs.

1175, avenue Lavigerie
Bureau 200
Québec (Québec) G1V 4P1

cifq.qc.ca

LOGOS FSC iront ici

Au Québec, cette tendance s'est développée par l'implication des industriels voulant pratiquer une foresterie durable et socialement responsable. Elle répond également aux impératifs des marchés, encourageant ainsi les industriels à se doter d'un système de gestion environnementale (SGE). En optant pour l'une des trois normes de certification existantes, les industriels ont dû adapter de façon importante leurs habitudes de travail afin de répondre aux hauts standards de certification, dans une optique d'amélioration continue des pratiques forestières. La documentation des procédures de travail et la consultation des groupes d'intérêts sont, entre autres, des étapes récurrentes liées à la certification.

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE ?

La certification forestière a pour objectif premier de réaliser une évaluation impartiale et volontaire des pratiques d'aménagement forestier durable. Mentionnons que les compagnies forestières font certifier leurs processus, et ce, sur une base volontaire dans une perspective d'amélioration continue des pratiques forestières. Les différentes normes de certification se préoccupent surtout des grands critères reconnus du développement durable qui relèvent tant des aspects sociaux qu'économiques et environnementaux, notamment :

- Conservation de la diversité biologique;
- Maintien des habitats fauniques et de la diversité des espèces;
- Protection ou maintien de sites d'intérêt particulier (biologique et culturel);
- Maintien des sols et des ressources hydriques, y compris des zones riveraines adjacentes aux cours d'eau et aux lacs;
- Maintien de niveaux de récolte soutenus et régénération des superficies récoltées;
- Protection des territoires forestiers de la déforestation et de la conversion à d'autres usages;
- Absence de bois de sources illégales ou non autorisées;
- Droits et participation des autochtones;
- Obligation de consulter et d'informer la population.

Pour chacun de ces aspects, les normes de certification visent des seuils élevés de performance à atteindre, et ce, au-delà des exigences réglementaires. Même si la certification forestière n'est pas obligatoire, les compagnies utilisent cette voie afin de démontrer leur engagement aux principes d'aménagement durable des forêts, et ainsi conserver l'accès à certains marchés exigeant la certification.

LE CANADA : LEADER MONDIAL DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE.

3 NORMES DE CERTIFICATION AU QUÉBEC

La norme **CANADIAN STANDARDS ASSOCIATION (CSA)** est le résultat d'une initiative concertée des parties intéressées à l'aménagement forestier durable du Canada. Partout au pays, les provinces ont adopté des lois et des politiques rigoureuses en aménagement durable des forêts. Ce système de certification est basé essentiellement sur des critères de développement durable définis par le Conseil canadien des ministres des forêts. L'application régionale de la norme CSA reconduit des critères supplémentaires en termes de valeurs, objectifs, indicateurs et cibles à atteindre. Dans une optique visant l'amélioration continue des performances en matière d'aménagement forestier et d'intégration des préoccupations locales des parties intéressées, les organismes certifiés intègrent entre autres des séances de participation du public concerné par leurs pratiques de planification. Les évaluations par une tierce partie figurent aussi aux exigences de la norme.

Adapté du site: <http://www.csa.ca/cm/ca/en/home>

Créé par un groupe représentatif, le **FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC)**, comprend diverses compétences (groupes environnementaux, sociaux, de commerce du bois et du secteur industriel forestier), le FSC est une organisation non gouvernementale sans but lucratif. Il est un organisme international qui accrédite les organismes de certification et appuie les normes nationales ou régionales basées sur dix principes et cinquante-six critères qui déterminent ce qui constitue une saine gestion forestière. Le FSC insiste particulièrement sur les éléments sociaux et la participation des collectivités locales. Les normes sont élaborées par des groupes intéressés et axés sur la performance. Par-dessus tout, le FSC joue trois rôles importants:

1. Voir à l'approbation de normes régionales, développées à l'échelle régionale avec les parties prenantes, et s'assurer qu'elles répondent aux principes, critères et politiques du FSC.
2. Accréditer des organismes d'enregistrement, des tierces parties qui pourront accorder le certificat FSC à des opérations forestières et à des chaînes de traçabilité.
3. Développer des réseaux d'offre et de demande.

Adapté du site: <http://www.fsc.org/certification.html>

Le système de certification du **SUSTAINABLE FORESTRY INITIATIVE (SFI)**, tire son origine des industriels américains propriétaires des grandes terres forestières (American Forest & Paper Association). La norme SFI est vouée à promouvoir la gestion durable des forêts et à favoriser un approvisionnement responsable en fibre. Elle est administrée par un conseil indépendant de l'industrie, ce qui la rend très crédible. Le programme SFI est une norme basée sur la gestion de la performance industrielle tout en harmonisant les notions de gestion durable des forêts (eau, biodiversité, habitats fauniques...). Plusieurs entreprises canadiennes sont inscrites au programme SFI en raison de la reconnaissance de celle-ci sur le marché américain.

Adapté du site: <http://www.sfi-program.org/index.php>



QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA CERTIFICATION?

Les programmes de certification offrent une garantie objective de pratiques responsables d'aménagement forestier durable, en plus d'orienter les consommateurs à choisir des produits socialement acceptables. Les audits de vérification effectués par un tiers indépendant constituent une valeur ajoutée pour les consommateurs désireux d'accorder leur préférence à des produits provenant de forêts bien gérées.



QU'EST-CE QUE LA CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ?

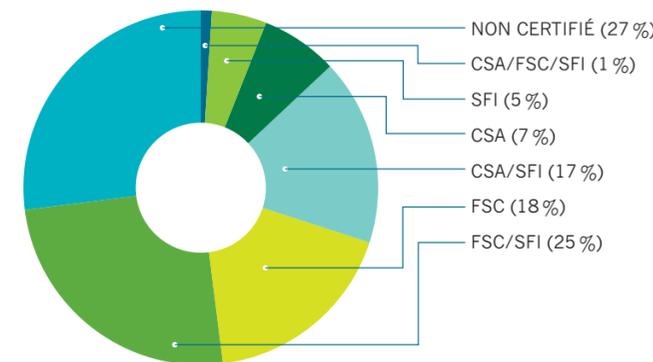
Il s'agit du mécanisme servant à retracer le bois provenant de forêts certifiées et d'autres sources, en passant par chacune des étapes d'approvisionnement de la chaîne de production. La chaîne de traçabilité représente la confirmation, par une tierce partie, des mesures favorisant l'approvisionnement responsable des usines. Cet outil de suivi fait la démonstration que le produit final provient de source d'approvisionnement en fibre certifiée.

LE CIFQ ASPIRE À LA CERTIFICATION DE 100 % DU TERRITOIRE, CE QUI POSITIONNERAIT LE QUÉBEC COMME LE LEADER INCONTOURNABLE EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE FORESTERIE RESPONSABLE.

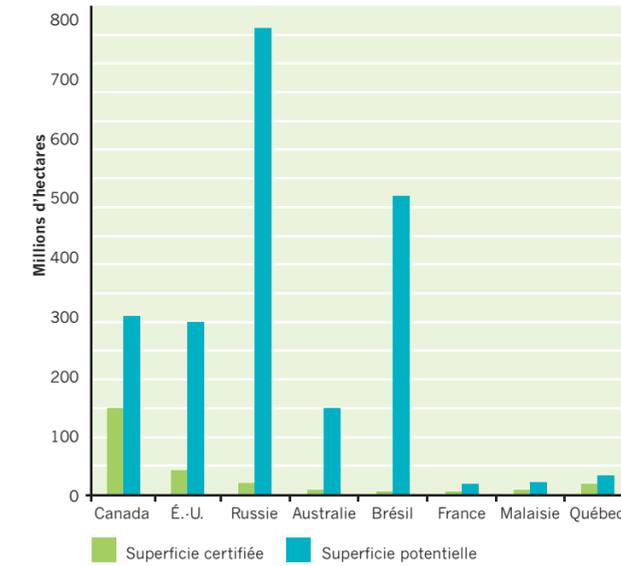
BILAN ET IMPORTANCE DE LA CERTIFICATION AU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE PUBLIC¹

- Entrée en vigueur graduelle des normes: FSC (1993), SFI (1994) et CSA (1996);
- En 2002, première certification forestière à être émise (FSC);
- En 2003, apparition des certifications SFI et CSA;
- De 2003 à 2010, la certification gagne en popularité, passant de 14 % à 73 % de couverture du territoire, pour l'une ou l'autre des trois normes internationales;
- Prévision pour 2013, 87 % du territoire du domaine de l'État sous certification;
- Prévision pour 2015, augmentation de la superficie des terres publiques certifiées à 100 %.

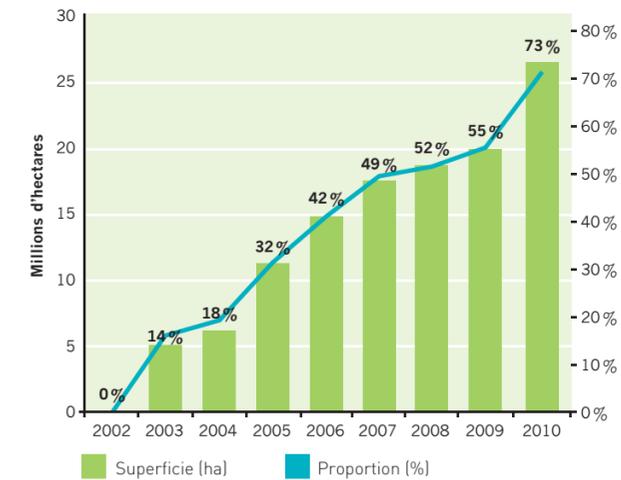
SITUATION DE LA CERTIFICATION AU QUÉBEC EN 2010



ÉTAT DE LA CERTIFICATION AU CANADA ET DANS LE MONDE EN 2010²



ÉTAT DE LA CERTIFICATION AU QUÉBEC EN 2010³



PERSPECTIVES FUTURES

Les superficies forestières certifiées augmentent annuellement au Québec, tout comme à l'échelle mondiale. Les prises de positions environnementales et sociales de la société favorisent le développement de politiques d'approvisionnement et d'achat liées au bois certifié.

Pour l'industrie forestière, engagée dans la certification forestière, le maintien de l'accès à la matière ligneuse provenant d'un territoire certifié constitue un enjeu majeur du changement de régime forestier prévu en 2013. Grâce à la certification forestière, de nombreuses entreprises ont développé ou maintenu leurs marchés.

L'objectif de la certification complète du territoire privé et public est, selon le conseil de l'industrie forestière (CIFQ), un moyen réaliste qui positionne l'industrie forestière québécoise comme un leader incontournable en termes de foresterie responsable, en plus de projeter l'image de foresterie progressive.

LA DISTINCTION DES PRODUITS DU QUÉBEC, NOTAMMENT AVEC 100% DU TERRITOIRE CERTIFIÉ, PEUT PROPULSER LE QUÉBEC COMME UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CERTIFICATION ET AINSI DÉVELOPPER UN SCEAU D'EXCELLENCE QUÉBEC 100% CERTIFIÉ.

¹ Source: La certification des forêts publiques québécoises par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) – Étude de faisabilité.

² Source: Global Forest Resources Assessment 2010

³ Source: Source: Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF).